

1-12-41 et entre celui de René Jubinville comme propriétaire.

Adoptée;
Proposé par le conseiller Henri Galiquette,
Seconde par le conseiller Romidas Labelle
Que la séance soit levée.

Adoptée.

Hilaire Labelle, Maire
Georges Godard Secrétaire-adjoint

Province de Québec
Comté Labelle

14-1-42

À une assemblée publique des électeurs de cette municipalité tenue à la salle publique du Village de Labelle lieu ordinaire des sessions du conseil le mercredi quatorze janvier mil-neuf-cent-quarante-deux à dix heures de l'avant-midi conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements ainsi qu'à l'avis préablement donné à cette fin par Georges Godard président d'office à l'élection de janvier 1942 dûment publié en la dite municipalité tel qu'il appert au certificat de publication de cet avis ensemble annexés et demeurant aux archives de cette Corporation; l'assemblée est tenue sous la présidence de Georges Godard président d'élection; À l'heure de dix heures de l'avant-midi le président lit l'avis donné pour la présente élection déclare l'assemblée ouverte et requiert messieurs les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils désirent choisir comme ~~conseillers~~ municipaux du Canton Joly en remplacement de messieurs André Brasseur, Arthur Labonté et Henri Galiquette tous trois sortant de charges.

14-1-48

Admis

Proposé par monsieur Stanislas Trujours
cultivateur du Canton Joly
secondé par monsieur Arthur Pabellé
propriétaire du Canton Joly
Et messieurs André Brassard et Arthur Labonté
cultivateurs du Canton Joly
Et monsieur René Genet constructeur du
Canton Joly.
Soient mis en nomination comme conseillers
municipaux du Canton Joly.

Advenant l'heure de midi le président
déclare l'assemblée close.

Ont été mis en nomination comme
conseillers municipaux du Canton Joly,
messieurs André Brassard, Arthur Labonté
et René Genet; comme il résulte que le
nombre voulu de candidats à élire, aux
dites charges je proclame élu par
acclamation comme conseillers municipaux
du Canton Joly messieurs: André Brassard,
Arthur Labonté et René Genet.

Georges Rodard
Président d'Élection

Tous soussignés André Brassard, Arthur Labonté
et René Genet ayant été élus conseillers municipaux
du Canton Joly jurons sur les Saints-Évangiles
de remplir bien et fidèlement les devoirs
de cette charge et ce au meilleur de
notre jugement et de notre capacité.
Ainsi que Dieu nous soit en aide.

Assurément devant moi à Pabellé ce 24^{ième}
jour de janvier mil-neuf-cent-quarante-huit.

André Brassard

Georges Rodard Sec. Trésorier.

André Brassard

2-3-42

Province de Québec
Comté Labelle

A une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le lundi deux mars mil-neuf-cent-quarante-deux conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents: monsieur Heilaire Labelle maire et messieurs les conseillers: André Brassard Azarie Cormier, René Genet et Honoridas Labelle formant quorum sous la présidence de monsieur Heilaire Labelle, maire.

Il est proposé par le conseiller André Brassard
Secondé par le conseiller Azarie Cormier
Que les minutes de l'assemblée du premier décembre mil-neuf-cent-quarante-et-un soient adoptées et signées.

Adoptée.
Proposé par le conseiller René Genet
Secondé par le conseiller Azarie Cormier
Que monsieur Jean Genet soit nommé estimateur du canton Joly en remplacement de monsieur René Genet.

Adoptée.
Proposé par le conseiller René Genet
Secondé par le conseiller Honoridas Labelle
Que monsieur André Brassard soit autorisé à voir à l'entretien du chemin dans le rang B. en l'absence de l'inspecteur de voirie.

Adoptée.
Proposé par le conseiller Azarie Cormier
Secondé par le conseiller Honoridas Labelle
Que ce conseil appuie fortement la requête des cultivateurs et colons des rangs A Canton Labelle demandant un octroi de \$600.⁰⁰ pour l'ouverture d'un chemin de colonisation du lot no 31 au lot no. 35 du dit rang A

2-3-40 Canton Labelle et prie l'honorable Ministre
de la Colonisation et le député du comté
de bien vouloir leur accorder cet octroi.

Adoptée.

Proposé par le conseiller René Guet
Secondé par le conseiller Hormidas Labelle
Que le rapport de vérification des livres
et comptes de cette Corporation pour l'année
mil-neuf-cent-quarante-et-un et
que dressé par monsieur Denis Martin
Comptable soit accepté et qu'une somme
de \$20.⁰⁰ lui soit payé pour ce travail
et que convenu avec lui plus la somme
de \$1.⁵⁰ pour frais d'avis aux contribuables
retardataires. Et que monsieur Martin
soit réengagé comme vérificateur des
livres et comptes de cette Corporation
aux mêmes conditions soit \$20.⁰⁰ pour ce travail.

Adoptée.

Ordonnance de motion est donnée par le conseiller
Azarié Cormier.

A la prochaine session générale du
conseil de cette municipalité, il sera
soumis un règlement fixant et imposant
une taxe foncière générale sur tous les
biens-fonds imposables de cette municipa-
lité afin de recouvrer les dépenses générales
prévues par cette Corporation pour l'année
mil-neuf-cent-quarante-deux.

Adoptée.

Proposé par le conseiller René Guet
Secondé par le conseiller Hormidas Labelle
Que le lot no. 21^B rang P. Canton Joly
soit cédé au nom de Julien Brassard au
prix d'évaluation pour une somme de \$25.⁰⁰
et que l'évaluation de ce lot soit diminuée de
l'évaluation au lot de monsieur Henri Brassard.

Adoptée.

2-3-42

Proposé par le conseiller René Genet
 Secondé par le conseiller Hormidas Labelle
 Que monsieur Georges Godard soit réengagé
 comme secrétaire-trésorier moyennant salaire
 de \$200.⁰⁰ deux-cents-vingt par année.

Adoptée

Proposé par le conseiller Hormidas Labelle
 Secondé par le conseiller Agarie Cormier
 Que la séance soit levée.

Adoptée.

Hilaire Labelle Maire
 Geo Godard Sec. Trésorier

4-5-42

Comité de Québec
 Comte Labelle

À une session spéciale du conseil
 municipal du canton Joly tenue au lieu
 ordinaire des sessions du conseil le lundi
 quatre mai mil neuf-cent-quarante-deux
 conformément à l'avis de convocation dûment
 signifié à chacun des membres du conseil
 pour nommer un conseiller municipal
 au siège de monsieur Arthur Labonté,
 l'assemblée est tenue à neuf heures et demi
 du matin et à laquelle sont présents:
 Monsieur; Hilaire Labelle maire et plusieurs
 les conseillers: René Genet, Hormidas Labelle,
 et Donat Daliquette formant pourvus sous
 la présidence de monsieur Hilaire
 Labelle, Maire.

Il est proposé par le conseiller Hormidas Labelle
 Secondé par le conseiller René Genet
 Que monsieur Henri Daliquette soit nommé
 conseiller municipal au siège de monsieur
 Arthur Labonté.

Adoptée

Geo Godard
 Sec. Trésorier

Proposé par le conseiller René Genet
 Secondé par le conseiller Donat Daliquette
 Que la séance soit levée.

Hilaire Labelle Maire

Adoptée.

4-5-42

Province de Québec
Comté Labelle

Une session générale du conseil municipal du Canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le lundi quatre mai mil-neuf-cent-quarante-deux conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents monsieur Bélaire Labelle maire et messieurs les conseillers; René Genet, Hermidas Labelle et Donat Taliquette formant quorum sous la présidence de monsieur Bélaire Labelle, maire.

Il est proposé par le conseiller René Genet
Secondé par le conseiller Donat Taliquette
Que les minutes de l'assemblée du deux mars mil-neuf-cent-quarante-deux soient adoptées et signées.

Adoptées
Proposé par le conseiller Donat Taliquette
Secondé par le conseiller Hermidas Labelle
Que le secrétaire réponde à la lettre du Sous-Secrétaire de la voirie en réponse à l'avis qu'il adressait à la Corporation au sujet du pont sur le ruisseau Trois-Routes // Que cette Corporation a fait passer en 1940, à chaque extrémité du pont, des avis libellés à distance déclarant qu'il est défendu de passer sur ce pont avec charge de plus de 15 000 lbs nettes comprises pour se protéger; Et que nous avons fait réparer la travée du pont et remplacer les madriers défectueux

Attendu que nous espérons de la municipalité le pont suffisant pour y répondre actuellement.
Attendu que pour rendre ce pont capable de supporter des charges de plus de 15 000 lbs il faudrait qu'il soit complètement reconstruit et la municipalité est trop pauvre pour

4-5-42 entreprendre ces travaux; étant donné que
 quand les travaux de route actuellement
 en construction sont terminés, il en sera
 construit un autre près de celui-là qui le
 rendra inutile.

Adoptée.
 Proposé par le conseiller Hormidas Labelle
 Secondé par le conseiller Donat Rabiquette
 Que le règlement no. 85 imposant une
 taxe foncière générale de 51^{es} sur tous
 dans la paroisse, sur tous les biens-fonds
 imposables de la municipalité suivant
 le rôle d'évaluation actuellement en force
 afin de rencontrer les dépenses prévues
 par cette corporation pour l'année mil-
 neuf-cent-quarante-deux soit
 homologué et signé.

Adoptée.
 Proposé par le conseiller René Guet
 Secondé par le conseiller Hormidas Labelle
 Que les changements suivants soient entrés
 au rôle d'évaluation:

Lot no. 6 rang 6. Biffer le nom de
 Honorius Desjumeaux et entrer celui de
 Lavoie comme propriétaire.

Lot no. 33 rang 11. Biffer le nom de Joseph
 Lavoie et entrer celui de Philippe Lavoie
 comme propriétaire.

Adoptée.
 Proposé par le conseiller René Guet
 Secondé par le conseiller Hormidas Labelle
 Que les comptes suivants soient acceptés
 et payés:

Stéphanes Milpierre	Entretien de route	Milpierre	5.15
"	"	palis	2.60
Adonis Bédard	"	fontange	.80
Ovila Gédifotte	"	"	.63
Joseph Lavoie	"	fontange lot 25 A	4.35
Arthur Francoeur	"	lot 7 rang 11 mine	1.80

4-5-42

Arthur Francoeur	frontière lot 39	\$ 1.80
Éphraïm Brousseau	montée Chapleau	\$ 20.60
Joseph André Brousseau	" " "	\$ 1.60
Rolland Godard	" " "	\$ 4.05
Lucas Brousseau	" " "	\$ 3.45
Jépharim Brousseau	frontière lot 39	\$ 2.00
"	" " 38	\$ 2.35
Donat Valiquette	montée parssud	\$ 3.20
Thippéon Estinas	frontière	\$ 15.85
Luquète Pison	" " "	\$ 6.45
Frédéric Davie	" " "	\$ 2.00
Eudyle Brossie	" " "	\$ 17.50
Georges Godard	1 ^{er} juv. 1941-42	\$ 2.80

Proposé par le conseil Adopté
 Secondé par le conseil Honorables Labelle
 René Genit
 Que la séance soit levée.

Adopté.

Hilary Labelle Maire
 Georges Godard Secrétaire-Trésorier

1^{er} - 6 - 42

Je soussigné Henri Valiquette ayant
 été nommé conseiller municipal du
 Canton Joly jure sur les Saints Évangiles
 que je remplirai bien et fidèlement les
 devoirs de cette charge et ce au meilleur
 de mon jugement et de ma capacité.
 Ainsi Dieu me soit en aide.

Passerment devant moi à Labelle ce
 premier juin mil-neuf-cent-quarante
 deux.

Henri Valiquette
 Georges Godard, Secrétaire-Trésorier.

1-6-42

A une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le lundi premier juin mil neuf-cent-quarante-deux conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents monsieur Hilaire Labelle, maire et messieurs les conseillers; André Brassard, René Genet et Henri Valiquette formant quorum sous la présidence de monsieur Hilaire Labelle maire.

Il est proposé par le conseiller René Genet
 Secondé par le conseiller Henri Valiquette
 Que les minutes des assemblées générales et spéciales du quatre mai mil neuf-cent-quarante-deux soient adoptées et signées.

Proposé par le conseiller René Genet
 Secondé par le conseiller André Brassard
 Que ce conseil prie instamment le conseil du comté Labelle de déclarer chemin de comté cette partie du chemin du rang 9 comprise entre la ligne de division des cantons Joly et La Minerve et le chemin de sortie du rang 9, et d'en charger l'entretien pour son tiers à cette municipalité l'un autre tiers à la municipalité de La Minerve et l'autre partie à l'arrondissement dont le dit chemin sert de sortie.

Adopté.
 Proposé par le conseiller Henri Valiquette
 Secondé par le conseiller André Brassard
 Que ce conseil s'oppose énergiquement

1-6-47 a toute forme de conscription ou mobilisation pour service en dehors des frontières du Canada.

Adoptée.

Proposé par le conseiller René Senet
 Secondé par le conseiller Henri Taliquette
 Que le secrétaire autorise monsieur Auguste Bisson inspecteur agraires d'aviser monsieur Joseph Guenard de poser une 4^{ième} broche dans la ligne de division de son terrain avec celui de monsieur Demat et de construire en broche la partie qui est en perche et que si ces travaux ne sont pas exécutés après quinze jours d'avis que l'inspecteur agraire soit autorisé de faire ces travaux aux frais de l'intéressé.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Henri Taliquette
 Secondé par le conseiller René Senet
 Que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Frédéric Davier Entretien montée Beauard	# 8.10
Donat Taliquette " "	10.25
Euclyde Boissie " "	10.75
Joseph Landon " frontières Dagenais	2.20
Alexandre Ferreault " " P. Pelangis	2.75
" " " P. Demat	5.25
" " " Kerserlinck	3.25
Euclyde Boissie " " Anfosse	14.75
" " " Dugles	.25
" " " Millin	.20
" " " P. J. J. J. J.	.15
Napoléon Pelhier " " " " " "	10.75
Auguste Bisson " " " " " "	7.45

Adoptée

1-6-42

Proposé par le conseiller Henri Valiquette
 Secondé par le conseiller René Guet
 Que la séance soit levée.

Adopté

Hilaire Labelle Maire
 Geo Godard Secrétaire-Treasorier

8-9-42

Province de Québec
 Comté Labelle

À une session spéciale du conseil
 municipal du canton Joly tenue au lieu
 et à l'heure ordinaires des sessions du
 dit conseil le mardi huit septembre
 mil-neuf-cent-quarante-deux pour
 nommer un conseiller municipal au
 siège de monsieur Hormidas Labelle
 à neuf heures et demi de l'avant-midi
 et à laquelle session sont présents:
 monsieur Hilaire Labelle, maire et
 messieurs les conseillers: Marie Cormier,
 René Guet, et Henri Valiquette
 formant quorum sous la présidence
 de monsieur Hilaire Labelle, maire.

Il est proposé par le conseiller Marie Cormier
 secondé par le conseiller René Guet
 Que monsieur Wilfrid Davies soit
 nommé conseiller municipal au
 siège de monsieur Hormidas Labelle.

Adopté

Proposé par le conseiller René Guet
 Secondé par le conseiller Henri Valiquette
 Que la séance soit levée.

Adopté

Hilaire Labelle Maire
 Geo Godard Secrétaire-Treasorier

8-9-42

Province de Québec
Comté Labelle

À une session générale du conseil municipal du Canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le mardi huit septembre mil-neuf-cent-quarante-deux et à laquelle session sont présents; monsieur Hilaire Labelle, maire et messieurs les conseillers: Azarie Cormier, René Fenet, et Henri Valiquette formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il est proposé par le conseiller Azarie Cormier
Secondé par le conseiller René Fenet
Que les minutes de l'assemblée du premier juin mil-neuf-cent-quarante-deux soient adoptées et signées.

Adoptée.

Proposé par le conseiller René Fenet
Secondé par le conseiller Azarie Cormier
Que ce conseil accepte de se charger de l'entretien de la moitié du chemin de sortie de la petite Annerve qui touche au chemin de sortie du rang 9.
Afin d'en venir à une entente définitive au sujet de ce chemin attendu que le Conseil Municipal de la Mingrove en accepte lui aussi la moitié;

Et que ce conseil prie instamment le conseil du Comté Labelle de se charger de dit chemin chemin de comté et d'en charger l'entretien aux deux municipalités en parts égales.

Adoptée.

Provisoirement est donné par le conseiller René Fenet que à la prochaine session du Conseil de cette municipalité il sera soumis un règlement imposant une taxe de \$1.⁰⁰ par année sur chaque chien ou chien de la municipalité.

Adoptée.

8-9-42 Proposé par le conseiller René Genet
 Secondé par le conseiller Henri Haliquette
 Que les membres du conseil municipal
 du canton Joly à Habelé apprennent avec
 regret la mort du lieutenant Jude Demat
 tombé au champ d'honneur de Dieppe
 au service de son pays alors qu'il
 combattait pour la cause commune avec
 les alliés.
 Le conseil municipal se joint donc au
 nombreux amis du défunt pour offrir
 à l'un de ses concitoyen; Monsieur Raoul
 Demat ainsi qu'à madame Demat
 et à la famille ses plus sincères sympathies
 dans le deuil qui les frappeant présentement.
 Adoptée.

Avis de motion est donné par le conseiller
 Azarie Cormier que à la prochaine
 session générale du conseil de cette municipalité
 il sera soumis un règlement
 concernant les chemins de front des lots
 nos: 35-36-37 rang 11 canton Joly.
 Adoptée.

Proposé par le conseiller René Genet
 Secondé par le conseiller Azarie Cormier
 Que les comptes suivants soient acceptés et payés:

G. Drouin	voyage au port de Montebello	2.00
J. Trujillo	Bois port Boivin	2.11
Léo Laberge	entretien frontiers lot 11 rang 11	2.00
" " "	" " " " " 8 " "	2.00
" " "	" " " " " 7 " "	2.00
Alexandre Ferreault	" " " " " 11 " "	1.25
" " "	" " " " " 9-10 " "	1.25
" " "	" " " " " 8 " "	1.25
" " "	" " " " " 7 " "	1.25
Geoffroy Brousseau	Montei Chapleau	9.75
Simon Brousseau	" " "	2.00
Wagel Lauzon	Port Boivin	8.45

8-9-42	Joseph Brousseau	Entretien font Boivin	\$4. ⁰⁰
	Adelard Belanger	" " " " " " " "	2. ⁸⁹
	Josephat Lauzon	Frontiere Perron	50
	"	" " " " " " " "	50
	"	" " " " " " " "	40
	"	" " " " " " " "	2. ⁴⁰
	"	Montee Brison	13. ¹⁰
	"	frontiere Sagouay	40
	"	" " " " " " " "	40 50
	"	" " " " " " " "	2. ¹⁰
	Philippe Lauzon	" " " " " " " "	25
	"	" " " " " " " "	32
	"	" " " " " " " "	32
	"	" " " " " " " "	32
	"	" " " " " " " "	32
	"	" " " " " " " "	1. ⁶⁰
	"	" " " " " " " "	9. ⁶⁰
	Jerome Cormier	" " " " " " " "	7. ²⁵
	"	" " " " " " " "	1. ³²
	"	" " " " " " " "	25
	"	" " " " " " " "	32
	"	" " " " " " " "	32
	"	" " " " " " " "	32
	"	" " " " " " " "	32
	"	" " " " " " " "	32
	Jean Amadai	" " " " " " " "	1. ⁰⁰
	"	" " " " " " " "	25
	"	" " " " " " " "	6. ²⁵
	Euclyde Boivin	" " " " " " " "	4. ⁵⁰
	"	" " " " " " " "	20
	"	" " " " " " " "	25
	"	" " " " " " " "	25
	"	" " " " " " " "	25
	Frederic Davis	" " " " " " " "	40
	"	" " " " " " " "	40
	"	" " " " " " " "	40
	"	" " " " " " " "	40
	"	" " " " " " " "	6. ⁴⁰

Adoptee

8-9-42

Propose par le conseiller Azarie Cormier
 Seconde par le conseiller René Genet
 Que la séance soit levée.

Adoptée.

Hilaire Labelle Maire
 Geo Godard Secrétaire-Trésorier

26-10-42

Province de Québec
 Comté Labelle

À une session spéciale du conseil
 municipal du Canton Joly tenue au lieu
 et à l'heure ordinaires des sessions
 du conseil le lundi vingt-six octobre
 mil-neuf-cent-quarante-deux; au
 sujet des réparations au pont Boivin et
 de toutes affaires d'ordre général et à
 laquelle session sont présents: Monsieur
 Hilaire Labelle, Maire et messieurs les
 conseillers; Azarie Cormier, René Genet
 et Henri Valiquette formant quorum
 et donat Valiquette
 sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est proposé par le conseiller René Genet
 Seconde par le conseiller Azarie Cormier
 Que Monsieur Urgel Raouin, inspecteur
 de voirie soit autorisé à réparer le
 pont Boivin en remplaçant le pontage
 avec le bois fourni à cette fin par le
 ministère de la voirie, d'acheter
 le clou nécessaire à cette fin et de faire
 ces réparations le plus tôt possible.

Adoptée.

Propose par le conseiller René Genet
 Seconde par le conseiller Azarie Cormier
 Que les changements suivants soient entrés
 au rôle d'évaluation:

Lot no 39 rang H biffer le nom de Henri
 Valiquette et entrer celui de Gérard Valiquette
 comme propriétaire.

Lots nos: 32-38^B rang C. et 33^A 35 rang I
 biffer le nom de Joseph Boivin et entrer

26-10-42 celui de Lucien Boivin comme propriétaire
 Lot no 3 rang 1 minerve et 1/2 des bâtisses du
 lot no 4 biffer le nom de Arthur Francoeur
 et entrer celui de Arthur Francoeur fils
 comme propriétaire.
 Lot no 4 et 1/2 des bâtisses biffer le nom de
 Arthur Francoeur et entrer celui de Paul Guinle
 Francoeur comme propriétaire.
 Lot no 5 biffer le nom de Arthur Francoeur
 et entrer celui de Raoul Francoeur comme
 propriétaire.
 Lot no 6 biffer le nom de Arthur Francoeur
 et entrer celui de Napoléon Francoeur
 comme propriétaire.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Henri Valiquette
 Secondé par le conseiller René Gendat
 Que les comptes suivants soient acceptés
 et payés:

Paul Cormier	Entretien manège Prison	# 1.00
Georges Cormier	" " "	2.25
Josephat Laizon	" " "	11.30
Philippe Laizon	" " "	4.25
Josephat Radzon	frontière de son	.60
"	" " P. B. Forget Ltd.	.60

Adoptée.

Proposé par le conseiller Henri Valiquette
 Secondé par le conseiller Marie Cormier
 Que le salaire payé par cette corporation
 et l'avenir soit fixé comme suit:

Un homme seul	25¢ de l'heure	# 2.50
Un homme avec un cheval	35¢ l'heure	# 3.50
Un homme avec deux chevaux	50¢ l'heure	# 5.00

Adoptée.

Proposé par le conseiller Donat Valiquette
 Secondé par le conseiller Marie Cormier
 Que monsieur Louis Jubinville soit nommé
 à avoir à conduire l'eau qui descend de

26-10-42

son terrain dans la montée Bruison afin d'empêcher l'eau de causer des dommages à la montée et de nettoyer les fossés de la montée à cette fin et ce d'ici au 1^{er} novembre et défaut de quoi l'inspecteur de voirie sera autorisé à faire ces travaux aux frais de monsieur Jubinville.

Proposé par le conseiller René Genet
 Secondé par le conseiller Agathe Cormier
 Que monsieur Alexandre Ferrault inspecteur de voirie soit autorisé de nouveau à faire le défrichage de chaque côté du chemin de son arrondissement sur une largeur d'au moins 15 pieds du centre du chemin de chaque côté; après avoir donné avis aux propriétaires résidant et de réparer les frontières des terrains de monsieur Rodonard et Frédéric Davies, si ces travaux ne sont pas faits après trois jours d'avis.

Adopté

Proposé par le conseiller René Genet
 Secondé par le conseiller Henri Valiquette
 Que ce conseil appuie la demande de monsieur Léon Laferrière comme courrier de maille de la route rurale No 2 dans le canton Joly et reconnaisse ce service à monsieur Maurice Lalonde député du comté.

Adopté

Proposé par le conseiller René Genet
 Secondé par le conseiller Henri Valiquette
 Que monsieur Joseph Paradis soit nommé inspecteur agricole et soit autorisé à se rendre sur la ligne de division des lots nos 37 et 38 rang 1^{er} et faire les réparations nécessaires à cette clôture par les

26-10-42 propriétaires en défaut.

Proposé par le conseiller René Genet
 Secondé par le conseiller Azarie Cormier
 Que monsieur Henri Godard soit autorisé
 à réparer le chemin de la petite Dune,
 sur les lots 34 et 36 rang 9. dans la
 partie de cette municipalité, ^{adoptée} metteurs les
 fossés de la côte et remplir les rigoles.

Proposé par le conseiller René Genet
 Secondé par le conseiller Henri Faliquette
 Que la séance soit levée. ^{Adoptée}

Hilaire Lalonde Maire
 Geo Godard Secrétaire Trésorier

Province de Québec
 Comté de Labelle

13-1-43

À une assemblée publique des électeurs
 de cette municipalité tenue à la salle municipale
 du Village de Labelle, lieu ordinaire des
 sessions du conseil le mercredi seize janvier
 mil-neuf-cents-quarante-trois à dix
 heures de l'avant-midi conformément aux
 dispositions du code municipal de la
 province de Québec et à ses amendements
 ainsi que à l'avis préalablement donné à
 cette fin par Georges Godard, président
 d'office à l'élection de janvier, mil-neuf-cent-
 quarante-trois, dûment publié en la dite
 municipalité tel qu'il appert au certificat
 de publication de cet avis ensemble annexé
 et demeurant aux archives de la Corporation.
 L'Assemblée est tenue sous la présidence
 de Georges Godard, président d'élection.

À l'advenant l'heure de dix heures de
 l'avant-midi le président fit l'avis
 donné pour la présente élection déclare l'Assemblée
 ouverte et requiert messieurs les électeurs
 présents de proposer les personnes qu'ils